



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## PIADIN Pro

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PIADIN Pro  
Code du produit N0610, N0614, N0631

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Engrais

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise fenaco Genossenschaft LANDOR  
Erlachstrasse 5  
3012 Bern  
Tel. +41 58 433 66 66  
info@landor.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)  
+41 44 251 51 51

Date d'émission 22.03.2024

Version GHS 1 (Version précédente: GHS 2)

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360D

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

## Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H360D: Peut nuire au fœtus.

#### Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280e: Porter des gants de protection et protection des yeux.  
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Informations supplémentaires

Aucun(e).

#### Identificateur de produit

N-((3(5)-Méthyl-1H-pyrazol-1-yl)méthyl)acétamide, No.-CE 700-208-8  
3-méthylpyrazole, No.-CAS 1453-58-3, No.-CE 215-925-7

### 2.3. Autres dangers

Légèrement dangereux pour l'eau. Inoffensif en solution aqueuse, mais capable de détoner à l'état cristallisé. Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien à une concentration supérieure à 0,1%.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Mélange liquide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
N-((3(5)-Méthyl-1H-pyrazol-1-yl)méthyl)acétamide	< 0.25%	Eye Irrit. 2 H319, Repr. 1B H360 (FD)	No.-CE: 700-208-8
3-méthylpyrazole	< 2.5%	Repr. 1B H360 (D), Acute Tox. 4 H302 (ATE=500mg/kg bw), STOT RE 2 H373 (Poumons), Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 1453-58-3 No.-CE: 215-925-7 No.-Index: 613-339-00-X
Nitrate d'ammonium	< 38%	Eye Irrit. 2 H319, Ox. Sol. 3 H272	No.-CAS: 6484-52-2 No.-CE: 229-347-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit lui-même ne brûle pas. Peut aggraver un incendie; comburant.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Le matériel peut créer des conditions glissantes. Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de toute contamination. Éviter de laisser sécher le produit. Légèrement dangereux pour l'eau. Inoffensif en solution aqueuse, mais capable de détoner à l'état cristallisé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	ca. -20 °C
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	116 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	6 - 7
<b>Viscosité cinématique:</b>	2.9 mm/s <sup>2</sup>
<b>Solubilité:</b>	miscible (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.26
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas laisser sécher. Chauffé en présence d'air. Les pompes AHL fonctionnant avec une sortie bloquée sont connues pour exploser.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des agents oxydants. Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: De l'ammoniaque. NOx.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>3-méthylpyrazole (CAS 1453-58-3)</b> Inhalation LC50 Rat > 28110 mg/m <sup>3</sup> 4 h(EU_CLH) Oral LD50 Rat = 710 mg/kg (NLM_CIP) <b>Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)</b> Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 88.8 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 2217 mg/kg (NLM_CIP)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Donnée non disponible.

**Danger par aspiration** Donnée non disponible.

**Expérience chez l'homme** Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

### **3-méthylpyrazole (CAS 1453-58-3)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

LC50 96 h Danio rerio >100 mg/L [static] (ECHA)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Résidus de produit / produit non utilisé**

Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Remettez le produit, y compris son emballage partiellement vidé, à une entreprise d'élimination autorisée ou à un point de collecte des déchets dangereux. Jetez les conteneurs / emballages vides complètement vidés dans la collecte des déchets municipaux. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 02 01 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)

**Emballages contaminés**

Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	<p>Les exigences relatives aux engrais conformément à l'Ordonnance sur les engrais s'appliquent (OEng, RS 916.171) et l'Ordonnance sur le Livre des engrais DEFR (OLen, RS 916.171.1).</p> <p>Mode d'encodage selon la liste des déchets de l'Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).</p> <p>Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.</p>
------------------------------------	---

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposées à ce produit que si elles ont été déterminées sur la base d'une évaluation des risques en vertu de l'art. 3 OLT 1 (RS 822.111) qu'il n'y a pas de charge de santé spécifique pour la mère et l'enfant ou que cela peut être exclu par des mesures de protection appropriées.  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.  
Classe de stockage 12.

**3-methylpyrazole (CAS 1453-58-3)**

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 30. Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 6 - Entry 30 - Reproductive Toxicants: Category 1B	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

**Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)**

Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B (solution)
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 58.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([229-347-8])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) CED: Code du catalogue européen de déchet OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
<b>Les principales références bibliographiques et sources de données</b>	Selon les informations du fabricant.
<b>Procédure de classification</b>	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H360D: Peut nuire au fœtus.  
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.